

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 21 décembre 2020

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROMÉ-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue à huis clos par téléconférence à l'Hôtel de Ville, le 21 décembre, à compter de 16h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.		Bob Lussier
MME	Suzanne Lessard	Lucie Dagenais
	Chantal Gadbois	Marie-France Moquin

Assistent également à la séance, madame Anne Pouleur, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant en tant que secrétaire d'assemblée et monsieur Sergey Golikov directeur général adjoint.

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 17 décembre 2020 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

SUJETS :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Adoption du budget 2021
3. Levée de la séance

RÉS 933-12-20 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'avis de convocation tel que notifié le 17 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉS 934-12-20 ADOPTION DU BUDGET 2021

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé de la conseillère Suzanne Lessard

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2021, tel que présenté par le maire, monsieur Jean Lévesque.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 21 décembre 2020

RÉS 935-12-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

Jean Lévesque
Maire

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

